

sera faite avant d'avoir été entièrement et franchement discutée par la Chambre, je n'ai pas encore pris en considération cette demande de permis. Elle est restée à mon bureau en attendant ce que le département de l'Intérieur fera. Songeant aussi aux immenses gisements de charbon que nous avons en Alberta, et désirant, je pense, une exploitation plus détaillée par notre commission du combustible et par les autres intéressés, j'ai la conviction qu'il en coûterait moins cher de les exploiter en consommant du charbon sur les lieux même, à la mine, sauvant le coût du transport et la transmission de l'électricité sur les fils comme c'est le cas pour l'exploitation des forces hydrauliques. D'autre part il me répugne de laisser en suspens la demande venant d'une province, et pour parler franchement, en justice pour le comité et pour le Parlement, j'aimerais mieux que le Parlement assumât la responsabilité de régler cette question soit par un vote ou autrement. J'hésite à prendre la responsabilité d'agir en une matière de ce genre sans que le Parlement ait eu l'occasion d'exprimer son opinion. Telle est l'attitude que j'ai prise.

L'hon. M. STEVENS: Je me réjouis d'entendre le ministre exprimer des pensées comme ces dernières. Je serais d'opinion qu'il en fût ainsi de tous nos parcs nationaux. Sauf pour ce qui est de menus privilèges tels que la vente de la crème glacée ou des rafraîchissements, ces parcs ne devraient pas être aliénés, et même aucune concession ne devrait y être accordée sans l'autorisation du Parlement. Autrement dit nous devrions avoir, au sujet de nos parcs nationaux, une politique qui les mette à l'abri de toute aliénation ou de quelque intervention que ce soit. Si le ministre veut prendre cette attitude et modifier la loi des terres, ou quelle que soit la loi touchant à cette matière, en vue d'assurer l'adoption d'une politique de ce genre, ce serait une excellente affaire. Dans un cas comme celui-ci il faudrait saisir le Parlement de toute demande du genre de celle dont il est fait mention. Loin de moi l'idée de ne pas accueillir une demande raisonnable de la part d'une province désireuse d'obtenir quelque concession de la propriété du Canada. J'hésiterais beaucoup à m'y opposer. Mais pour ce qui nous intéresse présentement je suis très sérieux, car je crains fort que si nous accueillons cette demande de la province de l'Alberta nous ouvrons la porte à toutes sortes de demandes qui peuvent nous venir des diverses parties du pays concernant nos parcs nationaux. Dans une couple d'années on ne pen-

sera plus à la demande de l'Alberta; alors il pourrait nous en venir de la Colombie-Anglaise, de l'Ontario, et peut-être même de compagnies de chemins de fer et de navigation. Il peut nous arriver de ces demandes de ces sources ou d'autres pour de légers privilèges ou des franchises et en peu de temps nous découvririons que nos parcs nationaux appartiendraient à plusieurs et seraient envahis par les intérêts les plus divers. C'est pourquoi nous devrions avoir une politique bien définie comme il en existe une, si je ne me trompe, pour les grands parcs nationaux chez nos voisins du sud. Aux Etats-Unis, si je suis bien renseigné, il existe une politique en vertu de laquelle aucune concession n'est accordée dans la région des parcs nationaux; actuellement on étend les cadres de cette politique, restreignant en certaines parties du pays les habitudes des citoyens, établissant les prix à exiger pour certains services et ainsi de suite pour que le public ne soit pas exploité. On a un grand soin de tout cela, comme il convient. Nos parcs ne sont pas seulement des vastes terrains d'agrément, mais ils peuvent devenir une source de revenus considérables pour la population du Canada. Nous ne trouvons pas à redire à ce que les touristes en jouissent; à la vérité ils sont les bienvenus pourvu qu'ils respectent notre propriété, comme c'est le cas de la plupart d'entre eux. Mais ce droit sacré du public dans ces grands parcs nationaux qui vont acquérir chaque année de plus en plus de valeur et qui seront de moins en moins faciles à remplacer s'ils étaient détruits, il faut le fixer maintenant définitivement. Aussi je demande encore une fois au ministre de prendre une décision. J'en ai parlé l'an dernier et je pense réellement qu'on devrait faire cesser cette invasion de nos parcs nationaux tant qu'on n'aura pas fixé une ligne de conduite, comme je l'ai suggéré, afin que le Parlement puisse discuter les demandes qui pourront être faites. J'ai confiance que le ministre écoutera mon appel, car je suis sûr qu'il est disposé à le faire.

M. SHAW: Je n'ai rien à apposer à la plupart des suggestions que notre honorable collègue (M. Stevens) vient de faire. On devrait adopter une politique bien définie pour la conservation de nos parcs et autant que possible leur maintien à l'état naturel. Mais il surgit une difficulté qu'il ne faut pas ignorer et cela pour des raisons qu'on n'a jamais bien expliquées, autant que je sache. Les parcs dans l'Alberta représentent je crois, une superficie de plus de 9,000 milles carrés. Ces parcs qui se trouvent presque entièrement le long du versant oriental des Rocheuses devaient tout d'abord servir de réserve forestière. Ce